Procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 15 février 2020

Club canin du Val

Siège : 4, rue du Père UMBRICHT $54\;480-VAL\text{-}ET\text{-}CHATILLON$

Pièces jointes :	Liste d'émargement Bilan financier Budget prévisionnel Liste et signatures des personnes élues
Ordre du jour :	Rapport moral et financier ; Approbation du budget ; Election de 2 nouvelles personnes, cooptées lors d'une précédente réunion du comité : • Amandine DESMAREST en tant que secrétaire • Isabelle MANCINELLI en tant que secrétaire adjointe
Allocution de bienvenue :	Marc AUBERTIN, président du club canin, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale. Il salue tout particulièrement la présence de madame TALLOTTE, maire de la commune de VAL-ET-CHATILLON, venue accompagnée de monsieur
Rapport moral	Le 15 février 2020, à 10 heures, les membres du Club canin du Val se sont réunis dans les locaux du club en Assemblée Générale sur convocation du président.
	Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.
	L'Assemblée était présidée par M. Marc AUBERTIN, président du club. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Isabelle MANCINELLI.
	La trésorière, madame OBELTZ, était en mesure de présenter les comptes de l'association. Annexé au présent compte-rendu.
	Monsieur Patrick <i>(je ne sais pas son nom de famille)</i> avait été désigné comme vérificateur des comptes.
	Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts.
	Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé Le club canin du Val a vu le jour le 11 février 2014. Son but principal est l'éducation canine et l'entraînement de chiens de compétition.

Présentation des activités du club

Outre l'éducation des chiots, l'éducation de base des chiens adultes et des maîtres, pour permettre à tous de vivre en bonne intelligence dans notre société, certaines disciplines cynophiles ont été pratiquées :

- -L'obéissance, ou obédience
- -Le cavage (recherche de truffes)
- -Le canicross
- -Le ring. Les compétiteurs préférant s'entraîner par « changements de terrain », ils ne pratiquent pas leur activité régulièrement au club, mais sont venus faire une grande journée d'entraînement/démonstration sur le terrain de foot du village.
- -Une section « boxers » a vu le jour fin 2018. 10 personnes viennent une fois par mois afin de préparer le test de caractère inhérent à leur race de prédilection.
- -Une section Recherche utilitaire a vu le jour fin 2019, principalement grâce à l'adhésion de Madame *(je ne sais plus son nom)*

Le président présente le fonctionnement de la Société centrale canine et les relations entre les différentes instances, depuis le ministère de l'agriculture jusqu'au club canin.

Il présente ensuite les moniteurs du club :

- Marc Aubertin, moniteur en éducation canine (MEC) niveau 1, moniteur école du chiot, moniteur habilité au mordant, moniteur habilité pour chiens catégorisés
- Robert Mancinelli, MEC 1, moniteur école du chiot, moniteur habilité chiens catégorisés
- Chantal Mougeot, MEC 1, moniteur école du chiot, moniteur agility
- Sandra Obeltz, entraîneur de club

Le club canin du Val comporte, début 2020, 34 membres ce qui a presque doublé son effectif. Il est précisé que c'est le seul club affilié à la SCC sur le territoire de la Communauté de communes (Com Com) de Vezouze en Piémont.

Résultats 2019 :

Au niveau national et international:

- En ring, Sara da Silva est montée sur la 3^{ème} marche du podium du championnat du monde en ring des bergers belges.

Marc Aubertin est très fier de cette chienne issue de son élevage.

Résultats 2019 : Suite

- Ludovic et Sandra Obeltz ont également porté haut les couleurs de notre club en participant au championnat de France de cavage 2019 et en montant sur la 3ème marche du podium.

Il est à noter que leur chienne Louchka est également sélectionnée pour le championnat de France 2020. Ses maîtres ont préféré ne pas y participer faute de moyens financiers.

Au niveau régional:

En cavage:

7 membres du club évoluent en classe B. 6 membres ont des résultats très

	satisfaisants (classés en excellent). Le 7ème chien est désormais à la retraite pour préserver sa santé De nouveaux chiens se préparent à la compétition En Obédience : Sandra Obeltz évolue - en niveau 1 avec Molly, jeune BB Tervueren avec bon espoir d'accéder à la classe 2 en 2020 - en niveau 2 avec Louchka Robert Mancinelli évolue en classe 2 avec Loth, sans réussir l'excellent pour l'instant (qualificatifs très bon) De jeunes chiens sont en préparation
Les points forts des activités du club en 2019	En février 2019, organisation d'un <u>entraînement jugé en obédience.</u> Cette journée a drainé de nombreux concurrents, issus de Lorraine, d'Alsace et même de Franche Comté. Notre club a été félicité de cette initiative et nombre de personnes ont demandé son renouvellement.
	En juin, <u>le club canin a reçu les élèves des classes</u> de maternelle de la Com com pour des démonstrations et une prise de contact avec le monde canin.
	En septembre, organisation d'un <u>concours de cavage</u> . Malgré quelques défections, ce concours s'est déroulé de manière satisfaisante.
	En décembre, organisation du <u>championnat de France de cavage, méthode Van Capel.</u> L'organisation de cette manifestation a été très lourde pour les bénévoles du club, notamment pour Sandra Obeltz qui cumulait alors les fonctions de trésorière et de secrétaire. Cependant, les concurrents et les juges ont été satisfaits, à tel point qu'il nous a été demandé de renouveler cette organisation dans 2 ans.

Les projets 2020	 Intervention auprès des élèves de la Com Com Intervention auprès de personnes handicapées (CAT). Il faudra pour ce faire, organiser des formations de chiens visiteurs Organisation du challenge Orlandini en juillet Organisation d'un concours de cavage en septembre Agrandissement du terrain, afin de le mettre aux normes
Rapport financier	Il a été fait lecture du rapport financier avec de nombreuses explications par Sandra Obeltz. Le vérificateur aux comptes a donné quitus pour la bonne gestion des fonds.
Vote de l'assemblée	A l'issue de cette présentation et personne n'ayant émis de remarque particulière, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation du rapport moral : cette résolution est adoptée à l'unanimité

Approbation du rapport financier : cette résolution est adoptée à l'unanimité

<u>Election de mesdames Desmarest et Mancinelli</u> en tant que secrétaire et secrétaire adjointe : cette résolution est adoptée à l'unanimité

Election du conseil d'administration

Marc AUBERTIN, président actuel du club, reprend la parole pour l'élection du nouveau conseil d'administration.

L'assemblée renouvelle :

- M Marc AUBERTIN jusqu'alors président de l'association
- Monsieur Robert MANCINELLI, vice-président,
- M Stécy WEBER, vice-président d'honneur.
- Madame Josiane TALLOTTE, vice-présidente d'honneur
- Madame Sandra OBELTZ, trésorière
- Madame Chantal MOUGEOT, trésorière adjointe,
- Madame Amandine DESMAREST, secrétaire
- Mme Isabelle Mancinelli, secrétaire adjointe

Ces personnes ont été élues à l'unanimité

Intervention de madame TALLOTTE, maire de VAL-ET-CHATILLON

Madame la maire indique que la présence d'une association (en l'occurrence le club canin) avec ses bénévoles permet de faire « vivre » le village.

Elle indique que les associations seront toujours aidées par la commune puisqu'elles font vivre le village.

Elle dit apprécier le « nouveau visage » de notre club canin, avec des locaux aérés, de jolis détails, un rappel de la belle nature entourant le village et la bonne image de dynamisme offerte par le comité.

Elle a apprécié particulièrement l'intervention de membres du club auprès des enfants des écoles, le fait que le village de Val et Châtillon ait été représenté à haut niveau par nos licenciés et par l'organisation d'un championnat de France.

Madame TALLOTTE précise enfin un point de procédure administrative : les installations communales telles que le terrain de foot, le terrain de pétanque, etc. sont mises gracieusement à la disposition des associations. Mais les associations doivent, en premier lieu, en faire la demande écrite à la municipalité et en second lieu s'organiser avec l'association qui utilise le plus souvent l'installation visée.

	Elle donne également des pistes pour l'organisation de nos futures actions (ex. louer des poubelles à la Com Com, faire des plans précis de l'agrandissement du terrain pour demander l'aide de la commune etc)
Clôture de la séance	L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30 Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président de séance et la secrétaire du club.

A VAL-ET-CHATILLON, le 15 février 2020,

Le président de séance Marc AUBERTIN

La secrétaire du club canin, Amandine DESMAREST